

Département
Lot et Garonne

COMMUNE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de
membres du
conseil : 26
En exercice : 26
Qui ont pris part à
la réunion 22

SÉANCE DU MARDI 24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-quatre février, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de
convocation :
11 février 2026

Étaient présents : 22

MM Christian GIRARDI, Cathy LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise ROSSET, Alain LAFON, Christophe MELON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Daniel GRISEY, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MELON, Thierry BORDIN, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Véronique CARTAUD, Jean-Claude PEREUIL, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Sylvio GUINGAN

Objet de la
délibération

Étaient absents : 4

Valérie BIDET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA, Guillaume GIRARDI

Enfance /
Jeunesse
PARTICIPATION
DES COMMUNES
DE RÉSIDENCE
AUX FRAIS DE
SCOLARITÉ
2025/2026
-

Pouvoirs de vote :

Valérie BIDET à Monsieur Henri NEBLE
Céline BRESSANINI à Madame Cathy LARRIEU
Paula DA CUNHA à Monsieur Christophe MELON
Guillaume GIRARDI à Monsieur Christian GIRARDI

Secrétaire de séance : Madame Michèle BEUTON

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction
Madame Claire DUMON, Responsable du service Enfance -
Petite Enfance - Jeunesse

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le rapport
suivant :

Les écoles publiques d'Aiguillon, tant les deux écoles maternelles *Marie-Curie* et *Jean-Jaurès*, que l'école élémentaire *Marcel-Pagnol*, accueillent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune.

La commune d'Aiguillon peut demander une participation aux communes de résidence de ces enfants pour participer aux frais de scolarité correspondants. Les communes de résidence sont tenues de régler cette participation dans les cas de droit commun, c'est-à-dire si elles ne disposent pas d'école élémentaire, ou pas de structures d'accueil suffisantes ou adaptées permettant la scolarisation de tous les enfants. La répartition des charges de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence de l'enfant.

A défaut d'accord entre les communes intéressées, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'État dans le département après avis du conseil départemental de l'éducation nationale.

Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil.

Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires (restauration scolaire et accueil périscolaire).

Ainsi, Aiguillon accueille pour l'année scolaire 2025/2026 :

- 6 élèves non-aiguillonnais en écoles maternelles (6 élèves dépendent de communes recouvrables)
- 11 élèves non-aiguillonnais en école élémentaire et ULIS (11 élèves dépendent de communes recouvrables)

En ce qui concerne la classe d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de l'école élémentaire Marcel-Pagnol, elle accueille 6 élèves non-aiguillonnais. Ce dispositif correspond au régime de droit commun (participation obligatoire des communes de résidence).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que ces participations soient fixées de la façon suivante :

Écoles maternelles	Montant
Total frais de fonctionnement 2025	220 641 €
Total du nombre élèves	133
Coût moyen/ élève/ an	1 659€

École élémentaire et U.L.I.S.	Montant
Total frais de fonctionnement 2025	180 191 €
Total du nombre élèves	226
Coût moyen/ élève/ an	797€

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité

- FIXE les participations aux frais de scolarité dues par les communes de résidence, pour l'année scolaire 2025/2026, selon le détail suivant :
 - Écoles maternelles : 1 659€/enfant/an
 - École élémentaire et ULIS : 797 €/enfant/an
- APPELLE le montant fixé ci-dessus par élève auprès des communes concernées ;
- APPELLE le montant fixé ci-dessus par élève auprès des communes concernées ;
- MANDATE Monsieur le Maire pour solliciter les participations correspondantes aux communes concernées.

Le Maire,
Christian GYRARDI



La secrétaire de séance,
Michèle BEUTON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

AR Prefecture

047-214700049-20260224-2026_11-DE
Reçu le 03/03/2026

Annexe DeGib 2026 - 11

Tot		Mat.	Elém.	Noms des élèves		Prénom	Date naissance	Noms des responsables légaux	Adresse	VILLE	Ecoles	Classe	Frais de participation		CCCP	MONTANT TOTAL		
													maternelle	élémentaire				
1		1		BAHTAT	Yasmina	13-mai-16	BAHTAT Driss et Amina	102 Bourg RD 813		NICOLE	Elémentaire Pagnol	CM1		797 €	-60 €	737 €		
2	1		BAHTAT	Ines	22-nov.-21				NICOLE	Maternelle Curie	MS	1 659 €					-60 €	1 599 €
3		2	BAHTAT	Samya	19-juil.-18				NICOLE	Elémentaire Pagnol	CE1		797 €				-60 €	737 €
4	2		ALMEIDA CARVALHO	Emma	11-mars-21	Mendes Almeida Carvalho Célia et Tavares Carvalho Bruno	22 RD 813		NICOLE	Maternelle Curie	MS	1 659 €		797 €	-60 €	1 599 €		
5		3	ALMEIRA CARVALHO	Mathéo	30-mars-17				NICOLE	Elémentaire Pagnol	CE2		797 €				-60 €	737 €
6	3		PETITOT	Adena	22-sept.-21	PETITOT Aurélie	41 RD 813		NICOLE	Maternelle Curie	MS	1 659 €			-60 €	1 599 €		
7	4		AYRAL DUCHAMP	Léonard	16-mai-22	DUCHAMP Maelle et Cris AYRAL	24 Rte de la Gourgue		NICOLE	Maternelle Jaurès	PS	1 659 €			-60 €	1 599 €		
8		4	CRETEUR	Eddy	18-mars-18	GOUBAUD Laetícia	10 rd 813		NICOLE	Elémentaire Pagnol	CE1			797 €	-60 €	737 €		
9	5		DUMAIL	Leyan		MOREAU Jade	41 RD 813		NICOLE	Maternelle Jaurès	PS	1 659 €			-60 €	1 599 €		
10		5	GOMES DOS SANTOS	Kyle	20-janv.-16	SOUSA GOMES Albertino et GOMES DOS SANTOS Miriane	4 rte du panorama		NICOLE	Elémentaire Pagnol	CM1			797 €	-60 €	737 €		
11	6		GOMES DOS SANTOS	Ryan	18-juil.-22				Maternelle Curie	PS	1 659 €						-60 €	1 599 €
TOTAL Commune de NICOLE : 11 élèves en maternelle et 5 élèves en élémentaire																		
12		6	DELAS	Kayne	10-janv.-18	SANDRE Thierry et Laurence	150 Rue C. Trenet	CLERMONT DESSOUS	Elémentaire Pagnol	ULIS				3 985 €	-660 €	13 279 €		
11		7	LAURENT	Leia	29-juin-17	ABOLAFIO Laurence et Jérôme PRIOLEAU (famille d'accueil)	3284 RTE DE ST JULIEN	PSM	Elémentaire Pagnol	ULIS				797 €	-60 €	737 €		
12		8	AGOSTI	Nola	9-sept.-15	MEYER Mélanie et AGOSTI David	4 Chemin des vignerons	VIANNE	Elémentaire Pagnol	ULIS				797 €		797 €		
13		9	GRANIER MARLAS	Aria	8-juin-17	GRANIER Vanessa et MARLAS Romain	779 Rte des vignes	BRUCH	Elémentaire Pagnol	ULIS				797 €		797 €		
14		10	DONATI SCIE	Inaya	29-nov.-18	CHAUMONT Christelle (famille d'accueil)	603 rte de Lafitte sur Lot	CLAIRAC	Elémentaire Pagnol	ULIS				797 €		797 €		
15		11	VALERIO GAMA	Santiago	26-juil.-14	FERREIRA GAMA Antonio (oncle)	13, rue des Templiers	PSM	Elémentaire Pagnol	ULIS				797 €	-60 €	737 €		
TOTAL des élèves "hors commune" qui fréquentent la classe ULIS Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire : 6 élèves																		
TOTAL GENERAL - code produit 107 - art 70878																		
Total général				Noms des élèves		Prénom	Date naissance	Noms des responsables légaux	Adresse	VILLE	Ecoles	Classe	Frais de participation			MONTANT TOTAL		
Nbre	Nom de l'élève												maternelle	élémentaire				
15	12	TRABUCHET	Marley	20/05/2017						GALAPIAN	Elémentaire Pagnol	CE1						
16	4	CAVAQUEIRA JOSE	Emma	28/03/2021						DAMAZAN	Maternelle Jaurès	PS	Quand passage CP : école Damazan					
17	13	CAVAQUEIRA JOSE	Mara	31/03/2014						DAMAZAN	Elémentaire Pagnol	CM2						
18	5	CORREIA PASCOA	Lorenzo	06/03/2019						Tonneins	Maternelle Jaurès	GS						
19	6	CORREIA PASCOA	Matteo	23/07/2021						Tonneins	Maternelle Jaurès	PS						

Quand passage CP : école Damazan